Image not found or type unknown

# Un CRFPA 2020 contrasté...

**Conseils pratiques** publié le **25/12/2020**, vu **9613 fois**, Auteur : Mikaël Benillouche

**L'année 2020 a été tourmentée : entre confinements, rumeurs, courages et renonciations, l'examen du CRFPA et ses résultats également ont donné lieu à de vices critiques...**

L'année 2020 commençait pourtant bien jusqu'en mars...puis le confinement, sous sa première version arriva.

Une nouvelle commission nationale de l'examen unique d'accès au CRFPA avait été désignée sous la houlette du Professeur Olivier Deshayes. A titre personnel, je connais bien Olivier Deshayes, avec lequel j'ai été chargé de TD à Paris 1? puis qui a pris son premier poste d'agrégé à Amiens où je sévis depuis si longtemps...

Logiquement, la commission indiqua que les épreuves de droit des obligations, d'options et de procédures consisteraient en des consultations.

**1. Maintien ou pas ?**

Au mois de mars, la question était sur toutes lèvres, l'examen aura-t-il lieu malgré la crise sanitaire ? En effet, la plupart des Universités, donc des UFR, donc des IEJ a suspendu leurs cours. Le principe de continuité pédagogique n'a pas été interprété avec la même rigueur partout...

Finalement le 6 avril, tout en confirmant la tenue de l'examen au mois de septembre, la commission a retranché du programme les mesures adoptées dans le cadre de la crise sanitaire.

La question était donc tranchée, il restait à préparer les candidats.

**2. Présentiel ou pas ?**

Entre tergiversations et hésitations, il fallait là aussi trancher et avertir au plus tôt les candidats. Certains souhaitent assister aux cours en présentiel, pour d'autres une préparation à distance est préférable, cela dépend des profils.

Au sein de Sup Barreau, nous n'avons pas hésité, comment assurer, même après le confinement le respect des règles sanitaires au sein de nos quatre campus ? Nous avons préféré informer nos étudiants et faire basculer toutes nos préparations à distance. Par le biais de zoom, nos cours étaient néanmoins interactifs.

Bien sûr, il a fallu accompagner les étudiants, multiplier les réunions, les discussions et les appels. Les étudiants courageux qui sont allés au bout de leur projet devaient se sentir soutenus et encadrés.

**3. Les couacs de l'admissibilité**

Revenons sur cette épreuve de droit fiscal, les étudiants se sont vus proposés une question hors programme. Interpellés, la commission et le CNB ont décidé de neutraliser la question. Est-ce rétablir l'équité ? Certains étudiants n'ont pas traité la question, d'autres ont essayé et ont perdu du temps, donc du temps et de la concentration. Je laisse à chacun en tirer les conséquences.

Sur les réseaux sociaux, certains correcteurs n'ont pas hésité à critiquer et à donner leurs points de vue, plus ou moins éclairer, sur les copies d'examen, alors même qu'une obligation de discrétion semble s'imposer.

Quant aux résultats, pourquoi interviennent-ils si tard ? Qu'est-ce qui justifie cette interminable attente ? Un IEJ a même voulu les repousser avant de rapidement se raviser. La date devait être la même pour tous...

Quant aux notes attribuées, certains IEJ permettent une consultation immédiate des copies, pour d'autres, il faut attendre le mois de janvier. Les disparités de notes d'un correcteur à l'autre sont parfois criandes voire dérangeantes...

**4. Et le GrandO ?**

La crise sanitaire nous a rattrapé et, dans un premier temps, les universités et le CRFPA ont été les grands oubliés des annonces gouvernementales. Dans un second temps, une dérogation a permis aux étudiants de passer leur GrandO en présentiel.

La nature de l'exercice du GrandO est toujours laissée à la discrétion des IEJ. Certains proposent l'exercice archaïque du commentaire d'arrêt, tandis que d'autres proposent de défendre un point de vue (avec des sujets débutant par "soutenez que..."), ce qui semble davantage correspondre aux exigences de la profession d'avocat.

De telles disparités nuisent à la cohérence de l'examen.

**5. Et 2021 ?**

Les résultats ont été proclamés début décembre. Les admis se sont réjouis, mais rapidement, un nouveau dysfonctionnement a été révélé, certaines écoles d'avocat ne pouvant accueillir le flot de nouveaux "élèves-avocats". Finalement, grâce à l'intervention du CNB et de sa présidente, les choses sont rentrées dans l'ordre. Pourtant, ce n'est pas vraiment son rôle...

Ce récit pourrait être une narration classique s'il ne manifestait pas une tendance à la volonté explicite de réduire l'accès à la profession déjà exprimée par la commission Clavel - Haeri !

De quoi 2021 sera-t-il fait ? Les différents errements seront-ils corrigés ? Comment justifier que ce soit souvent twitter qui permettent aux étudiants, par certains de leurs porte-voix comme votre serviteur ou encore 1 an pour le CRFPA, de s'exprimer ?

Et puis je dis quoi moi à Zac, Juliette, Bastien et tous les autres à qui j'ai promis qu'ils auraient toutes leurs chances de réussir ?

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés